

UNITÉ COVID CHELLES

les soignants du territoire unis face au Covid

Numéro unique : 01 64 72 85 35
Tous les professionnels de santé
sont invités transmettre ce numéro à leurs patients

Aux acteurs de la prise en charge du Covid sur le territoire de Marne et Chantierne :

À partir du lundi 30 mars, l'«Unité Covid Chelles » est à vos côtés pour assurer, en lien avec les partenaires libéraux, hospitalier et le centre 15, une prise en charge et un suivi adapté aux patients présentant des symptômes de Covid. Le dispositif permet de minimiser le risque de contamination et donc de circulation du virus.

Comment fonctionne le dispositif ?

• **Une plateforme téléphonique d'accueil et de régulation médicale** accueille tous les appels.

Numéro unique : 01 64 72 85 35

L'équipe de régulation évalue le besoin du patient et organise sa prise en charge et son suivi.

• **Une consultation dédiée sur site** reçoit les patients dont l'état nécessite une consultation « présenteielle » dans un cadre permettant une protection optimale de chacun.

Les consultations sont sur RDV.

Les RDV sont donné par la plateforme téléphonique après avis du médecin régulateur.

Dans quelle situation déclencher le dispositif ?

• Devant **tout patient présentant des symptômes de Covid**, si celui-ci n'a pas pu avoir de téléconsultation avec son médecin traitant.

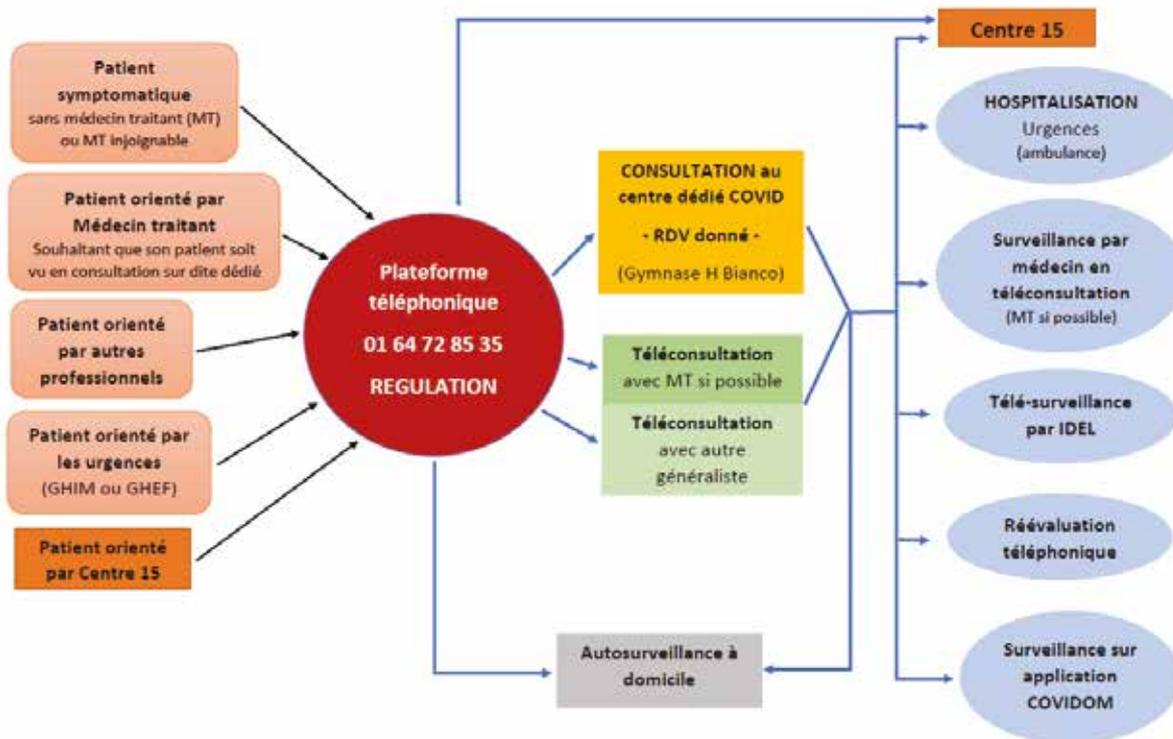
• En **relai** d'une hospitalisation ou d'un passage aux urgences pour Covid, pour assurer le suivi clinique.

• En **relai du Centre 15**, soit pour un suivi en télé-consultation, soit pour une consultation sur site.

Comment faire entrer un patient dans le dispositif ?

- Le patient appelle le 01 64 72 85 35 directement.
- Le soignant appelle le 01 64 72 85 35. et donne les coordonnées du patient qui est rappelé.

Quel est le parcours du patient au sein du dispositif ?



Quels sont les objectifs du dispositif ?

- Adapter la prise en charge des patients suspects de Covid en ville pour faire face à l'épidémie, et éviter que les urgences hospitalières ne soient engorgées de patients n'ayant pas besoin d'hospitalisation.
- Etablir pour les patients un circuit lui assurant une prise en charge et un suivi optimal tout en limitant le risque de contamination.
- Décharger les cabinets de médecine générale des patients atteints de COVID, afin de limiter le risque de contamination au sein des cabinets (et ainsi continuer à recevoir à moindre risque les autres patients, en particulier âgés et fragiles)
- Centraliser les moyens humains (les nombreuses bonnes volontés qui se manifestent parmi les soignants du territoire) et le matériel de protection devenu si précieux dans la lutte contre le Covid.

Est-ce que je peux participer en tant que professionnel ?

Bien sur ! Vous avez dû recevoir un mail proposant de participer.
Si ce n'est pas le cas, n'hésitez pas à contacter
le numéro unique nous vous renseignerons.

Contact :

covid.chelles@gmail.com

01 64 72 85 35